

## Délibération N°13-06/08/2020

## Nombre de Délégués :

En exercice 120 Présents 92 Votants 104

Objet : Marché public : Fourniture de deux Bennes à Ordures Ménagères 26 T Modification des termes relatifs aux avances consentie

L'an deux mille vingt, le six août, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 29/07/2020

Etaient présents:

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAY	S DE EENELON	
ARCHIGNAC	Josiano EDAVECE	
BORREZE	Diagra CHEVALIED	Danisiana DEDMENANT
CALVIAC EN PERIGORD	Maria Christina BOUTU	Dominique HERMENAULI
CALVIAC EN PERIGORD	Warie-Christine BOUTH	Sylvie MENARDY
CARLUX		Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC		
CAZOULES	Joëlle MARIE	Jérôme TRESSENS
JAYAC	Françis JAGOURD	Timothée ZUCHER
ORLIAGUET		Alain MARINIER
PAULIN		
PEYRILLAC ET MILLAC		
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRESTAT	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Brigitte TEILLAC-PALADE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Michel LAJUGIE	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Sylviane BERNARDIN
		-
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DON	ME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :	
BOUZIC	Séverine RAMOS	Cyril VIELESCOT
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUII	Iean-Philippe FARFAI
CENAC ET ST JULIEN	Philippe ROISSON	Stanbano ALVES DE MATOS
DAGLAN	Maurice LAPOLIGE	Stephane ALVES DE MATOS
DOMME		Eranaia COUCIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathiae LUCAS	Minale MADOUDOUT
GROLEJAC	Watinas LUCAS	NICOIE WAROUSSIE
NABIRAT	Christiana DECMOULING	D
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian CARRICOLL	Romuaid LESTREHAN
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPONVEYRINES DE DOMME		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL		
ALLAS LES MINES		
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE
<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL</b>	LEE DE L'HOMME :	
AUBAS	Elisa COUSIN	Olivier BENOITON
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	Catherine BERTHELOT
LES EYZIES		
LES FARGES	Olivier FRAYSSE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette RI FMONT	Viscont IARDEL
ST LEON SUR VEZERE	David I ESDINASSE	CA VIICTEDO
THONAC	Clouding LAWADDEE MALOYED	GE NUSTERS
VALOJOULX	Frimppe BASTIUE	

Certifié executoire le :

024-252402284-20200806-D1306082020-DE Recu le 13/08/2020 Affiché le :

Publié ou Notifié le :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :		
BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA		
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Dominique THIBART
ST VINCENT DE COSSE	Marie-Eve BEYNEIX	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	Patrick BAIGUERRA
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC	Fric GAUTHIFR	Daniel CHAZARAIN

## Excusés:

LES EYZIES: MME Véronique COUTAND

## **Procurations:**

Mme Carole HENRY, Saint Pompon, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée Mme Marie-Annick DUCOIN, Saint Laurent la Vallée, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée M Pierre COUDON, Saint Pompon, donne procuration à Mme Maries CABANEL, Sarlat la Canéda, Mme Heloïse MARADENE, Prats de Carlux, donne procuration à M me Marie-Laure FERBER, Carlux Mme Marguerite MENARDIE, St Martial de N, donne procuration à M François DEFONTAINE, St Martial de N, Mme Christiane SALVIAT, Valojoulx, donne procuration à M Philippe BASTIDE, Valojoulx, Mme Véronique BENITTA, St Aubin de Nt, donne procuration à Mr Christian GARRIGOU, St Aubin de Nt, Mme Claudine FARFAL, Saint Cybranet, donne procuration à Mr Alain BIELHER, Saint Cybranet, Mme Catherine CHEYROU, Paulin, donne procuration à M Alain PERIQUOI, Paulin, Mme Denise ARNOULT, Peyrillac et Millac, donne procuration à M François VAUCEL, Beynac et Cazenac, M Serge PARRE, Beynac et Cazenac, donne procuration à M François VAUCEL, Beynac et Cazenac, M Patrick LE MELLODO, Thonac, donne procuration à Mme Claudine LAWARREE, Thonac,

Mme Marlies CABANEL a été éluc	e secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le marché public pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères (BOM), 26T, équipées d'une grue, est composé de deux lots. Le premier lot est consenti aux Ets Etoile 24 pour la fourniture des châssis 26T, le second est attribué aux Ets MANJOT pour équiper chaque châssis, d'une benne à ordures, d'une grue et de divers matériels.

Il précise que les Ets ETOILE 24 ont d'ores et déjà réalisé leur part de marché (lot 1) et ont déposé les deux châssis dans les ateliers des Ets MANJOT pour montage du matériel (lot 2). Le lot 1 doit cependant attendre plusieurs mois avant d'obtenir le règlement correspondant, soit 254 880€ TTC, qui sera réalisé à l'issue de la livraison au SICTOM du matériel commandé.

Considérant la période particulière, et les conséquences de la pandémie pour les entreprises, vu le Code de la commande publique, et à la demande de l'entreprise, le Président propose à l'assemblée d'accorder au titulaire du lot 1 une avance proportionnelle au montant du marché.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE aux Ets ETOILE 24 une avance de 30% du montant du marché, soit 63720€ HT, conformément au Code de la commande publique,
- MODIFIE l'article 8 du CCAP du marché public «Fourniture de deux Bennes à Ordures Ménagères 26T» comme suit : . Une avance de 30% est accordé au titulaire du lot 1 Fourniture de deux châssis courts de 26 tonnes, de type 6x2,
- AUTORISE le Président à signer les documents contractuels,

- <u>DIT</u> que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 19 « nouvel équipement de collecte ».

Pour copie conforme, à Marcillac St Quentin, le 06/08/2020

AR PREFECTURE

Le Président,

Jérome PEYRAT

024-252402284-20200806-D1306082020-DE

Recu le 13/08/2020

Jerome F

